

NOTES RELATIVES

A LA RÉVOLTE DE BEN SAKHERI.

M. L. Féraud a publié au n° 57 de cette *Revue* (Tome X, p. 179), un intéressant travail intitulé *Époque de l'établissement des Turcs à Constantine*, d'où se détache comme fait saillant, et, pour nous, d'un intérêt tout spécial, la révolte d'un grand chef saharien, le *Cheikh el-Arab* Ahmed ben Sakheri, des Ahl ben Ali. Car le fait, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de la province orientale et nos compatriotes du Bastion de France (1). Évidemment, l'insurrection contre l'autorité turque, née dans le Sahara, s'était propagée dans tout le Tel, puisque les insurgés, pour ne pas payer la lezma, excipent de la destruction du Bastion de France qui a fait cesser leur commerce avec les chrétiens. Or, ces relations de négoce n'existaient guère que sur la côte, ou dans un rayon très-rapproché du littoral.

L'événement nous intéresse donc à un double titre; et nous croyons utile de publier certains renseignements supplémentaires qui s'y rattachent d'une manière plus ou moins directe, et que nous extrayons de nos *Notes historiques* (inédites) sur l'Algérie,

(1) En 1560, deux négociants de Marseille, Thomas Lynches et Carlin Didier, bâtirent un fort appelé *Bastion de France*, entre Bône et La Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail. Là, se faisait aussi le commerce des grains, de la cire et des chevaux dans de meilleures conditions qu'à l'île de Tabarque, où les Turcs se montraient d'ailleurs plus incommodes pour nos négociants. L'insalubrité de l'endroit obligea d'aller bâtir un autre *Bastion* à trois milles plus loin. Celui-ci avait deux cours, l'une au Nord, avec magasins de blé et de marchandises et plusieurs chambres où demeuraient ceux qui avaient l'intendance du fort; l'autre, beaucoup plus spacieuse, était située près d'une plage où abordaient les barques corallines; près de cette cour, étaient une chapelle et un cimetière à côté. Entre la chapelle et le jardin se trouvait un hôpital. Entre deux cours, vers le midi, il y avait un grand bâtiment qu'on appelait proprement le *Bastion* (V. *Relation universelle de l'Afrique*, par de La Croix, t. 2^e, p. 122).

pendant la période turque (Registre IV, pages 31 à 45, de l'année 1637 à 1646). Ici, quelques mots d'introduction sont nécessaires pour que ces notes profitent davantage au lecteur.

Les Algériens, comme les autres barbaresques, n'observaient guère les traités avec les nations chrétiennes; et l'encre de ces sortes d'actes n'était pas encore séchée tout-à-fait, qu'ils avaient déjà trouvé moyen d'en violer quelque stipulation. Ainsi, dans le courant de l'année 1637, les Turcs d'Alger et de Tunis, en dépit de traités récents, capturaient nos bâtiments de commerce sous les plus frivoles prétextes, ou même sans se donner la peine de mettre en avant un prétexte quelconque. Ainsi, il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite en 1633 par Henri de Seguran, seigneur de Bouc, que les places fortes du littoral étaient sans garnisons et que, *presque chaque jour*, les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. La population, livrée sans défense à ces corsaires, avait dû chercher un refuge dans l'intérieur des terres! Ces incessantes piqures de moustiques sur la peau du lion faisaient plus souffrir la France par l'humiliation que par la douleur. On s'en aperçoit dans la correspondance politique et administrative de l'époque. Aussi, le cardinal de Richelieu, poussé à bout par l'insolence des pirates, écrit en ces termes, le 28 mai 1637, à Monseigneur de Bordeaux (1) :

« Si, en revenant (de la croisière contre les Salétins, etc.),
 « vous pouvez faire quelque chose pour ravoir nos esclaves
 « de Tunis et d'Alger, vous le pouvez faire; et j'estime, ainsi
 « que vous l'avez écrit plusieurs fois, que le meilleur moyen
 « pour cela, est d'essayer de leur faire peur et de prendre

(1) Henri d'Escoubleau de Sourdis, *archevêque de Bordeaux*, chef des conseils du Roi en l'armée navale, (depuis le 12 avril 1636), commandeur du Saint Esprit, primat d'Aquitaine, etc.

On ne peut pas s'étonner de trouver un archevêque à la tête des opérations maritimes, quand un cardinal, faisant office de général, dirigeait et terminait le siège de La Rochelle. Ayant, outre la présidence des conseils en l'armée navale, l'administration immédiate et supérieure du matériel maritime, M^{sr} de Bordeaux dominait, du haut de cette position excessive et insolite, le généralissime des armées de terre et de mer, le général des galères et même le gouverneur de la province maritime.

« autant de leurs vaisseaux qu'on pourra ; après quoi, on viendra à restitution de part et d'autre » (Docum. inéd. sur l'hist. de France. Corresp. Sourdis, 1. 394).

Conformément à ce programme, M. de Chastellux, commandant le vaisseau *le Coq*, s'empare de deux corsaires d'Alger, qui avaient eu la mauvaise chance de se rencontrer sur sa route (1), et le hasard voulut que, dans cette même année, un pacha venant de Constantinople à Alger pour remplacer Youssef, qui était en exercice depuis 1634, fût également pris sur mer par des croiseurs français. Furieux de ce qu'il appelle un double outrage, le Divan d'Alger expédie dans l'Est l'amiral Ali Bitchenin, pour détruire le Bastion de France, mission dont ce fameux corsaire ne s'acquitta que trop bien ; car il amena à Alger, outre tout le matériel de l'établissement, 317 français dont une partie fut vendue et le reste réparti sur les galères pour ramer à la chiourme. Outre ce personnel du Bastion, il y avait ici encore un millier d'esclaves français, pris dans d'autres circonstances. Et, cependant, on était toujours sous le régime du traité de 1628, conclu au nom du roi de France par Sanson Napolon !

Quant au pacha capturé par un croiseur, injure dont les turcs faisaient plus de bruit qu'ils n'en éprouvaient de ressentiment au fond ; — on verra plus loin ce qui paraît en être advenu.

M. Pion, notre vice-consul, à Alger, raconte en ces termes l'affaire du Bastion, à M. Vian, son consul en chef :

« ... Après un gros conflit, ils (les membres du Divan) me demandèrent si, quand ils avaient donné le Bastion aux français, c'était pour sortir le blé ou le corail. Je me défendis là-dessus, que je n'étais ici pour le Bastion et qu'il y avait un homme particulier pour cela (M. Massey, dit Saut), qui, jusqu'à présent, leur avait payé la taxe et qui donnerait raison de cela. Et l'ayant fait venir, lui firent la même proposition ; mais ne sachant que répondre, la rumeur fut grande et courûmes fortune, lui et moi, d'être brûlés, car cette maudite parole passa plusieurs

(1) Une tartane et un navire, tous deux d'Alger, lesquels étaient chargés de blé et de balles de marchandises, valant 12,000 écus.

fois parmi 1,000 ou 1,200 barbares pour lors assemblés dans ce divan. Enfin, par la grâce de Dieu et l'assistance de mes bons amis, nous évitâmes le péril ; et, après nous avoir envoyés en prison, où nous avons demeuré deux jours, ils ont passé leur colère sur le Bastion (1) ; car, à même temps, ils envoyèrent quérir le sieur Cheleby (2), général de leurs galères et lui commandèrent d'armer et obligèrent six galères y aller là-bas pour raser ledit Bastion, ruiner tout ce qui se trouvait dedans et emmener les personnes ici esclaves. Et ont, de plus, arrêté entre eux, que jamais ledit Bastion ne se redresserait, ni par prière du Roi de France, ni par commandement du Grand Seigneur ; que le premier qui en parlerait perdrait la vie.

« Les galères sont parties depuis hier pour aller faire cette belle expédition et voilà en quoi sont aujourd'hui les affaires en ce pays ; que s'il n'y avait que le Bastion qui en pâtisse, ce serait peu de chose ; car leur agent, qui est ici (M. Massey), a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher que M. Sanson, au nom du Roi, ne fit point de paix avec cette milice. Il a cru de bien faire, mais tout le mal leur tombe dessus ; bien que nous autres qui sommes ici, nous ne pouvons manquer d'être de la fête... » (Corresp. de Sourdis, II. 408-409).

Toutefois, le Divan, en agissant ainsi, *ab irato*, n'avait pas songé qu'il privait une grande partie des indigènes de l'Est des bénéfices commerciaux que ceux-ci faisaient avec les français du Bastion. Or, ces indigènes, frustrés d'un négoce lucratif, déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus rien payer aux Turcs ; et en effet, ils refusèrent nettement d'acquitter la *lezma*, ou impôt annuel.

On a vu, par le travail de M. L. Feraud, comment le désir

(1) C'est surtout en vue de la pêche du corail que l'établissement du Bastion de France avait été autorisé, le commerce des autres denrées n'y étant toléré qu'au point de vue de l'approvisionnement. Mais, par la force des choses, ces limites furent toujours dépassées ; et les extractions de blé, notamment, furent parfois assez considérables pour exciter les murmures de la population, qui craignait la disette.

(2) Il s'agit ici de l'amiral Ali Bitchenin, un des hauts personnages, à qui l'on accordait le titre turc de *chelebi*, au mieux, de *tchelebi*, maître, seigneur.

de venger le meurtre de son frère sollicitait naturellement Ahmed ben Sakheri à exploiter ces éléments de révolte.

Telle était donc la situation en 1638 : à l'extérieur, hostilité avec les Français, sinon guerre déclarée ; à l'intérieur, formidable insurrection imminente et qui, née de deux causes différentes dans le Sahara et dans le Tel, devait s'étendre depuis les régions du Sud jusqu'au littoral.

Les principaux personnages appelés à jouer un rôle dans le drame qui couvrait encore, étaient le pacha d'Alger, le bey de Constantine, Mourad, et le *cheikh el arab* Ahmed ben Sakheri.

D'assez nombreux documents historiques donnent le nom de *Youssef* au pacha d'Alger, contemporain de la révolte ; d'autres, également dignes de foi, indiquent un *Ali* à sa place. C'est un point qui vaut la peine d'être éclairci ; mais, afin de ne pas retarder par une trop longue parenthèse l'exposition du sujet principal, nous renvoyons la discussion de ce problème à la fin de notre article.

Après ces préliminaires, que le sujet exigeait impérieusement, nous pouvons entrer en matière.

Le récit le plus complet de la révolte de Ben Sakheri est celui du père Dan, aussi, a-t-il été adopté par tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de l'Algérie, bien que la plupart n'aient pas indiqué la source où ils le puisaient. Et c'est fâcheux, car cela les aurait peut-être engagés à démontrer à leurs lecteurs que le père Dan est une autorité très-précieuse en cette occasion.

En effet, ministre et supérieur du couvent de la Sainte Trinité et Rédemption de captifs fondé au château de Fontainebleau, il appartenait à un ordre qui avait pour mission le rachat des captifs, ce qui obligeait ses membres à voyager chez les Barbaresques. Mais laissons-le expliquer lui-même sa compétence dans la matière :

« Quant aux mémoires des choses de notre siècle (dit-il dans sa préface), je les ai apprises en Barbarie des consuls français et de ceux de quelques autres nations qui y résident, comme aussi de plusieurs chrétiens esclaves et même de quelques turcs et renégats ; de quoi j'ai toujours tâché de m'in-

former particulièrement, y ajoutant ce que j'ai vu moi-même sur les lieux. »

Le père Dan oublie de citer l'agent de la Compagnie du Bastion de France qu'il vit à Alger (il logeait chez lui) et qui pouvait, mieux que personne, lui donner de précieux renseignements sur la province orientale de l'Algérie.

Ainsi, le père Dan, venu ici en 1634, publie la première édition de son *Histoire de Barbarie* (un volume in-4°) en 1637 et la deuxième (in-folio) en 1649. C'est naturellement cette dernière qui doit être préférée, parce qu'elle renferme de nombreuses et importantes additions dont l'auteur avait trouvé les éléments dans sa correspondance particulière et celle de son orôre avec la Barbarie et notamment avec la Régence d'Alger.

La première édition, publiée en 1637, ne contient nécessairement rien sur le sujet qui nous occupe, et c'est la seconde que nous suivons dans l'analyse qu'on va lire du récit de la révolte de Ben Sakheri (V., audit in-folio, les pages 132 et suivantes) :

— Au mois de septembre 1638, les Maures (1) du côté de la ville de Constantine, refusant de payer la lisme (*lezma*), ou impôt annuel, le pacha d'Alger, Youssef, leur envoie un camp un peu plus fort qu'à l'ordinaire afin de les y contraindre. Informés de cela, les *Maures* s'arment du mieux qu'ils peuvent et décident de bien se défendre; entre autres, deux cheiks, qui sont comme chefs et capitaines de certains cantons et villages ambulatoires de ces *arabes* (2), l'un de ceux-ci nommé Calet (Khaled ?) et l'autre Benaly (Ben Ali) (3).

(1) Dans la bouche du père Dan et de quelques autres auteurs de son époque, *maure* est l'équivalent de *kabile*. Ainsi, quelques lignes plus haut que le récit ici analysé, on lit : « La coutume est à Alger d'envoyer tous les ans trois camps. . . . pour recueillir la *lisme* (*lezma*). . . . parmi les *maures* et les *arabes* qui habitent les campagnes. »

(2) Il faut arrêter l'attention du lecteur sur ce passage : d'abord, des *maures*, ou *kabiles*, gens du Tell, commencent la rébellion en refusant l'impôt, parce que la destruction du Bastion a tari la source de leurs revenus; maintenant, des *arabes*, aux *villages ambulatoires*, c'est-à-dire des nomades, entrent en scène.

(3) Notez que Ben es-Sakheri est des *Ali Ben Ali*, subdivision des *Riah*. Les informateurs du père Dan auront désigné ce chef par le nom de sa tribu.

Mourad, bey de Constantine, qui avait ordre de percevoir cette lezma, voyant la vigoureuse résolution des Maures, leur grand nombre et, qu'en somme, ils étaient plus forts que lui, fit demander du secours à Alger. On lui envoya deux cents tentes, chacune de vingt hommes, contingent que l'on composa au moyen des garnisons et des gens de guerre soldés qui sont habituellement dans cette ville ou dans les forteresses des environs ; le tout formait quatre mille combattants dont le kaïd Yusuf reçut le commandement. Cette armée se fiait beaucoup sur sa force et sur ce que, d'ordinaire, une poignée de soldats réguliers comme eux et bien dressés au maniement des armes mettait facilement en déroute de grandes troupes de ces maures et arabes des campagnes, inexpérimentés dans l'usage des armes et qui n'en ont habituellement pas d'autres que des javelines (1), ignorant celles à feu. Dans cette confiance, ils décidèrent d'attaquer vivement ces maures qui comptaient plus de dix mille hommes, tant de pied que de cheval.

Mourad Bey ayant rallié l'armée d'Alger avec son contingent provincial — quatre ou cinq cents hommes, chiffre ordinaire d'un camp de perception — escarmouchait chaque jour avec les insurgés qui se défendaient bien. Voyant cela et comprenant que le refus de ces maures de payer l'impôt n'était qu'un prétexte et qu'au fond ils voulaient se venger de Mourad Bey qui avait fait mourir le frère de Ben Ali, un de leurs cheiks (2), le kaïd Yusuf en conclut qu'on pouvait avoir ces rebelles par la douceur et il traita secrètement avec eux. Il promettait de leur livrer le Bey de Constantine, ce qui enlevait tout prétexte à la révolte et ce qui, d'ailleurs, faisait plaisir au Divan d'Alger, parce que Mourad était extrêmement riche et que, par sa mort, le Divan hériterait de lui.

Cependant, cette négociation fut connue du Bey de Constan-

(1) Le Père Dan désigne cette arme par le mot *azagaie*, le même, sans doute, que *zagaie*, qui a passé dans notre langue et que l'on applique au javelot des sauvages et des peuples primitifs.

(2) Cette particularité achève de prouver que la révolte racontée par le Père Dan est bien celle de Ben Sakheri.

tine, qui feignit de n'en rien savoir. Aussi, invité par le kaïd Yusuf à attaquer l'ennemi d'un côté pendant que le contingent algérien l'assaillirait de l'autre, il obéit et s'y porta vaillamment d'abord ; mais remarquant que Yusuf a le dessous et qu'il se retire un peu en désordre, Mourad ne manque pas de se dégager avec son monde, retraite qui redoubla l'ardeur des Maures contre les Turcs d'Alger et augmenta le carnage qu'ils en faisaient, contraignant enfin à une fuite honteuse le petit nombre de ceux qui restèrent.

Le dessein du kaïd Yusuf n'avait pas été d'abord d'attaquer sérieusement : il avait voulu seulement engager Mourad et le faire prendre par les rebelles ; mais, de part et d'autre, on s'était échauffé au combat et il avait été surpris de la sorte ; d'autant plus que le Bey de Constantine, pour se venger de la trahison tramée contre lui et bien aise de la défaite du chef algérien, quoiqu'il ne le témoignât pas ouvertement, s'était bien gardé de le secourir.

A Alger, le kaïd Yusuf rejeta toute la honte et les malheurs de sa défaite sur le Bey de Constantine qui l'avait, disait-il, abandonné au plus fort de l'action. Mais Mourad comptait de puissants amis parmi les membres du divan, et il réussit à se tirer d'affaire, non toutefois sans qu'il lui en coûtât beaucoup d'argent.

On explique encore la défaite des Algériens dans cette circonstance par le stratagème suivant, qui fut employé contre eux : les révoltés réunirent un grand nombre de chameaux, attachant des sacs de sable à leurs flancs, les lièrent tous ensemble en rang de bataille ; puis, les piquant vivement, ils les lancèrent contre l'ennemi qui fut ainsi mis quelque peu en désordre. Les Maures, arrivant par derrière et abrités par ces animaux, esquivèrent la décharge de mousqueterie ; et quand ils virent les Turcs dégarnis de leurs feux, ils se jetèrent sur eux et en firent un grand carnage à coups de lances et de yatagans.

L'année d'après (1639), on envoya d'Alger, une autre armée pour venger cet échec ; mais on trouva ces Kabiles en beaucoup plus grand nombre que la première fois ; et les Turcs,

investis de toute part, se voyaient couper les vivres et menacés de mourir de faim et de soif, si un marabout en grande odeur de sainteté ne leur eût fait accorder la vie sauve aux conditions suivantes :

1° Les Turcs n'inquiéteront plus les révoltés au sujet de la lezma ;

2° Ils s'en retourneront droit à Alger, sans se détourner ni à droite ni à gauche de la route, sous peine d'être tous taillés en pièces ;

3° Ils rebâtiront le Bastion de France ainsi que ses dépendances ; attendu que c'est là qu'eux, révoltés, allaient échanger leurs denrées contre de bon argent avec lequel ils payaient la lezma ; de sorte que la ruine dudit Bastion les avait empêchés de plus rien payer ;

4° Ils rappelleront tous les coulougis à Alger et les rétabliront dans leurs honneurs et charges dont on les avait frustrés injustement.

Ces conventions faites et arrêtées, le marabout se mit en tête du camp d'Alger, proclamant que quiconque l'attaquera sera ennemi de Dieu et de Mahomet ; et il le conduisit ainsi jusqu'à Alger.

Mais là, son intervention fut très-mal récompensée : les janissaires, pour couvrir la honte de leur défaite, prétendirent ne pas lui avoir d'obligation, affirmant au contraire qu'ils s'étaient vaillamment défendus et que s'ils ont eu quelque petit désavantage, lui seul en est la cause, ses charmes ayant empêché leurs mousquets de partir ! D'ailleurs, ajoutèrent-ils, Ahmed Khodja (Amet Ogy), le secrétaire du divan, les avait trahis. Ce personnage, l'un des plus riches et des plus puissants d'Alger, était aussi un des chefs du camp. En route, les janissaires le chargent de chaînes, l'envoient à Alger comme étant la cause de la perte du camp, pour que le Divan en dispose. Celui-ci ordonne de le faire mourir en chemin, de peur que s'il venait jusqu'à Alger ses nombreux amis et son grand crédit n'y suscitassent une sédition. Ahmed est donc étranglé et le camp en rentrant en ville, se saisit de ses biens et de ses esclaves qui furent vendus pour la paie de la milice. —

Telle est l'analyse exacte de la relation du père Dan. M. de Rotalier, qui en fait aussi usage, dans son *Histoire d'Alger* (2. 317), ajoute : nous ne savons d'après quelle autorité, que le marabout libérateur périt dans les supplices, les janissaires ayant demandé sa mort à grands cris.

Ce récit du père Dan, adopté par MM. de Rotalier, La Primaudaie, etc., dans leurs ouvrages sur l'Algérie, peut se compléter par les notes suivantes que nous empruntons à diverses sources.

D'abord, constatons que l'assertion du révérend trinitaire a besoin d'être expliquée et complétée, lorsqu'il dit (p. 56) que le 7 juillet 1640 fut conclu un traité négocié par le sieur de Coquiel, représentant le roi Louis XIII; et d'après lequel, le Bastion de France devait être rétabli par les Algériens qui, en même temps, remettraient en liberté les Français non vendus provenant dudit endroit et qui se trouvaient à Alger. Dans notre manière d'entendre les relations internationales, cela semble exprimer que la paix était faite entre la France et la Régence; et pourtant, cela signifiait qu'elle l'était seulement entre la compagnie Française du Bastion et le gouvernement local. En allant au fond des choses et sans s'arrêter aux formes cela ne veut donc pas dire autre chose que ceci : Les Turcs d'Alger, pour rétablir la tranquillité dans la province de Constantine, ont eu intérêt à permettre le rétablissement du Bastion de France et ils l'ont permis.

En effet, selon la correspondance Sourdis, source éminemment officielle, au commencement de l'année 1640, le grand amiral, Monseigneur de Bordeaux, reçoit l'ordre d'ouvrir de nouvelles négociations avec les Algériens par l'entremise d'un sieur Jean-Baptiste de Coquiel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, aidé d'un sieur Thomas Picquet; mais ce qui est très-certain c'est qu'au commencement de 1641, la paix n'était pas encore conclue, et que, pour ce qui est du traité fait par Jean-Baptiste de Coquiel le 7 juillet 1640, le cardinal de Richelieu le repousse énergiquement au commencement de 1641, dans la pièce intitulée *Ordre du cardinal de Richelieu sur le traité d'Alger* (Correspondance de Sourdis, II, 432).

« ...Il est certain — dit son Éminence — que du Coquiel n'a pas suivi ses ordres et qu'il y a à redire à son traité.. »

« ...Du Coquiel a fait un traité qui n'est pas tel qu'il devait être. »

Enfin, d'après avis pris en présence de monseigneur le cardinal de Lyon, « il a été résolu tout d'une voix que le Roi ne pouvait avec sûreté ni honneur ratifier le traité fait par le sieur Coquiel, puisqu'il est contraire aux capitulations que le Roi a avec le Grand Seigneur, et qu'il met les sujets de Sa Majesté en état d'être pris et pillés, etc., (Ibid. 434).

Cependant, il paraît que le traité de Coquiel, quoique non ratifié par le Roi, était en vigueur au Bastion de France, puisque le 19 août 1641 le père Archange de l'Isle, augustin déchaussé, y trouvait le personnel Français rétabli, au moins partiellement (Dan, 51).

Ce fait d'un traité non ratifié et pourtant en vigueur, dérouté nos idées de diplomatie européenne; mais, ici, il y en a eu de fréquents exemples, qui s'expliquent par l'influence toute personnelle de certains individus auprès des autorités du pays et aussi par un intérêt spécial que celles-ci pouvaient avoir à ce qu'un traité eût son effet. Ici le lecteur doit le comprendre, le personnage à influence personnelle est Thomas Picquet, négociant connu à Alger, qui assiste de Coquiel dans sa négociation; et l'intérêt spécial est d'écarter, par ce rétablissement du Bastion, le principal motif de la révolte de l'Est.

Mais revenons à cette révolte dont une digression, qui n'était pourtant pas inutile, nous a un peu éloigné.

Les chroniques musulmanes, avec leur laconisme habituel, nous en entretiennent en ces termes :

« 1641, etc., Les camps sortent, Youssef pacha avec son camp particulier va par mer dans l'Est; il revient de son expédition l'année suivante (1642) et on l'emprisonne. Il sort de prison en 1053 (1643-1644). »

On n'est guère avancé avec de pareilles mentions; heureusement, la relation d'un esclave chrétien, Emmanuel de Aranda, qui était captif ici à cette époque, va nous donner le mot

de l'énigme, c'est-à-dire la cause et les résultats de ces mouvements de troupes : laissons-lui la parole.

« 1641..... Un roi barbare appelé Ben Ali, tributaire du royaume d'Alger, se rebella et cette guerre civile causa que ce Bassa, pour défendre le pays, avait même affaire des galères; de sorte qu'ils ne pouvaient de cet été aller en course à la côte d'Espagne, comme de coutume (Relation, p. 54).

« 1642. On publie (à Alger) une ordonnance que tous les esclaves chrétiens qui allaient par les rues devaient avoir les fers aux pieds, au lieu de la menotte ordinaire; et cela à cause que le roi de Cocques (Kouko), Ben Ali, s'était avec son armée mis en campagne; au devant duquel était allé le Bassa avec sa milice d'Alger (*Ibid.* 2^e édit. 265-266). »

« L'an 1642 un roi tributaire d'Alger refusa de payer le tribut, se mettant en campagne avec une armée. Le Bassa Ysouf n'avait guère envie de lui faire tête, s'excusant sur son indisposition; mais son excuse ne fut point reçue et il fallut y aller s'il voulait conserver sa vie et sa charge. Les soldats lui firent néanmoins la grâce de faire le voyage avec la commodité d'une galère autant qu'il se pouvait. Mais comme ils avaient la pensée que le Bassa les abandonnerait par sa fuite, ils l'accompagnèrent d'une autre galère mieux équipée de voguers et de soldats, avec ordre de contraindre le Bassa à reprendre terre au lieu assigné, ce qu'il fit sans réplique (*Ibid.* 2^e édit. p. 128). »

Aranda, ayant été racheté en mars 1642, n'a pu connaître la suite de cette révolte. Mais on en devine le dénouement sinistre pour les Turcs d'Alger par ce passage d'une chronique indigène :

« 1643. Déroute de trois corps d'armée Algériens dans l'Est; celui du kaïd Youssef, celui du kaïd Mourad, celui du kaïd Châban. »

Il n'est plus autrement question de cette affaire par la suite, ce qui fait supposer qu'elle s'arrangea, comme d'ordinaire, par l'entremise de quelque marabout, les Kabiles sacrifiant un peu de leur argent et le gouvernement d'Alger beaucoup de sa dignité politique.

En retrouvant le nom de *Ben Ali* donné au chef de la révolte en 1643 comme en 1638, on se demande si ce sont les mêmes populations qui se soulevèrent pour le même objet, sous la conduite du même chef. Nous ne le pensons pas, mais nous aurions très-bien pu nous y tromper, si le captif Aranda n'avait eu la bonne idée de nous apprendre que le Ben Ali dont il parle était « roi de Cocques », c'est-à-dire de Kouko, dans la Grande Kabilie.

Il n'est donc plus question, cette fois, du *Ben Ali* à qui le père Dan ne donne ce nom que parce que sa tribu était *Ahl Ben Ali* (les gens de Ben Ali).

Cependant, tout en ne commettant pas de confusion à cet égard, nous avons donné nos notes sur cette deuxième révolte, parce qu'elle est presque contemporaine de l'autre et que même elle a pu s'y rattacher par quelque lien que les chroniques locales auront négligé de rappeler. Nous les avons données, surtout, pour éviter à d'autres travailleurs l'occasion d'une méprise facile à commettre, relativement à deux rebellions qui ont eu lieu toutes deux dans la province orientale, à peu près à la même époque et dont chacune eut pour chef un individu désigné sous le nom de *Ben Ali*.

Nous avons signalé, au commencement de cet article la coexistence insolite des deux pachas à Alger, Youssef et Ali; et nous avons renvoyé la discussion de ce fait curieux à la fin de notre travail. Acquittons-nous, maintenant, de cette promesse.

Des documents nombreux et dignes de foi établissent que Youssef fut, ici, pacha du 17 juillet 1634, jour de son débarquement à Alger, jusqu'en 1646.

Cependant, le fragment de chronique indigène donné par M. L. Féraud dit, qu'à la date du mois de Safar 1047 — c'est-à-dire entre le 21 juin et le 20 juillet 1637 — Mourad, bey de Constantine, envoya demander au pacha *Ali*, alors souverain d'Alger, et au Divan la permission de mettre à mort le cheikh El-Arab Mohammed ben Sakheri.

D'un autre côté, plusieurs chroniques indigènes placent au 1^{er} Safar 1047 (27 juin 1637) l'arrivée à Alger d'un pacha nommé *Ali*.

Enfin, une pièce authentique établit qu'en août 1637, la caserne de janissaires appelée *Dar Yenkeheria Djedida* (Médée supérieure), fut bâtie par Abou Hossain *Ali* pacha.

Il est très-certain que la durée normale du gouvernement des pachas envoyés ici de Constantinople était de trois ans ; dès-lors, Youssef étant arrivé en 1634 devait être remplacé en 1637.

Or *Ali*, dont les documents cités précédemment nous indiquent la présence à Alger comme pacha, était-il le remplaçant du pacha que nos croiseurs avaient capturé sur mer en 1637, ou n'était-il pas ce pacha lui-même qu'on aurait rendu, par suite de négociations dont nous n'avons toutefois rencontré aucune trace ?

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, on ne comprendrait pas que Youssef, après l'expiration de son pouvoir triennal, et ayant son successeur légal ici, eût continué d'administrer la Régence, sans autres intermittences que son excursion maritime de 1642, lors de la révolte du roi de Kouko, et quelques ascensions à la geole de la Casba, quand il ne pouvait point payer la milice intégralement à l'échéance légale, ou bien qu'un de ses camps avait été battu par les indigènes.

Car, il est certain que ce pacha subit plusieurs de ces emprisonnements passagers et qu'il aurait eu le droit d'enrichir son autobiographie d'un chapitre intitulé *miei prigioni*.

Il était sans doute en prison en 1637, lorsque le nom d'*Ali* pacha apparaît momentanément à la place du sien.

En 1640, autre éclipse de même genre, mais celle-ci attestée par des documents de l'époque. Toutefois, il ne passa que quarante jours à la Casba, période pendant laquelle son intérim fut fait par son homonyme Kortandji ou Kordandji *Youssef Ser'houche* (Sertouche ou Sermouche).

En 1641, nouvelle incarcération, mais cette fois à Bordj Moula Hassan (le fort l'Empereur), pour une ancienne dette relative à la paie de la milice. Il eut pour remplaçant temporaire un certain Mohammed ben Oyouz.

Une chronique dit qu'on l'élargit en 1643, mais que ce fut pour l'envoyer presque aussitôt au fort d'Alger, parce qu'il avait

été battu par les rebelles. Son remplaçant fut, selon les uns Mohammed Bouricha, et selon les autres Ahmed Zornadji Bachi.

Nous avons vu, précédemment, qu'en 1642, au retour d'une expédition malheureuse contre les gens de la Grande Kabilie, Youssef pacha avait subi une incarcération qui est la quatrième. Au reste, ses infortunes en ce genre sont si nombreuses, que les chroniqueurs du crû s'y embrouillent eux-mêmes; mais ce que l'un a omis de noter se retrouve chez un autre.

En considérant qu'on donne un intérimaire à Youssef pacha chaque fois qu'on juge à propos de le mettre sous les verrous, nous inclinerions à penser que l'*Ali* pacha de 1637, n'est autre qu'un de ces remplaçants, si la mention expresse faite par plusieurs chroniques indigènes de l'arrivée à Alger d'un *Ali pacha*, le 22 juin 1637, ne nous empêchait de hasarder cette conjecture.

Malgré ses emprisonnements multipliés, il fallait qu'au fond, Youssef fût assez populaire pour qu'on ne sévît pas plus vigoureusement contre lui, dans les cas, si graves aux yeux des janissaires, d'une paye arriérée ou d'une défaite. D'autres pachas ou deys ont payé de leur tête une seule mésaventure de ce genre.

Avant de finir cet article, nous rappellerons que, d'après M. Féraud, M. Limbéry a compilé les matériaux de ses annales constantiniennes (inédites), à la Bibliothèque de *Djama ez-Zitouna* (la mosquée de l'olivier), à Tunis, où il existe, selon lui, beaucoup de manuscrits historiques sur le Nord de l'Afrique.

Nous avons précisément sous les yeux le catalogue de cette bibliothèque, en arabe, que nous devons à M. le Consul Alphonse Rousseau. Mais on sait qu'en général les titres des ouvrages indigènes ne donnent guère l'idée des matières qui y sont traitées. Ici, la difficulté se complique de ce qu'au catalogue dont il s'agit, on a compris sous la même rubrique les livres d'histoire et ceux de littérature, et que, de plus, les noms d'auteurs sont rarement exprimés.

On est bien avancé quand on sait qu'il y a là-bas un livre intitulé *la Prairie des fleurs odorantes* ou bien *la Crème des excellentes choses*, ou, encore, *le Collier de pierres précieuses*, etc.

Et, pourtant, à cela, où à quelque chose d'analogue, se bornent les renseignements bibliographiques du catalogue en question.

Aussi, n'y avons-nous point trouvé le nom de Si Barkat ben Chérif indiqué par M. Féraud. Mais nous y avons vu la mention des mélanges historiques de Zerkachi et d'Ebn-Dinar. Ce dernier est sans doute celui que M. Limbéry appelle aussi Abou Dinar.

Le catalogue de la bibliothèque de Tunis annonce une histoire d'Aroudj et de Kheir ed-Din, mais sans citer le nom de l'auteur, qui est peut-être le Si Barkat ben Cherif mentionné tout-à-l'heure et qui a été un des biographes des frères Barberousse; sinon, tout simplement un des traducteurs de l'ouvrage turc intitulé *Razaouat Kheir ed-Din*, précieuse autobiographie dictée par Kheir ed-Din, lui-même, à Sinan Chaouche (1).

Nous remarquerons, en terminant, qu'après l'article de M. Féraud sur l'époque de l'établissement des Turcs à Constantine, la date de l'institution des beys ottomans dans la province de l'Est n'est plus douteuse, et que la polémique dont-elle a été l'objet dans le n° 56 de cette Revue (10^e vol. page 150), se trouve maintenant close.

A. BERBRUGGER.

(1) V. *Époques militaires de la Grande Kabylie*, page 52, note 1.